

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 521

10 mars 2009

SOMMAIRE

A-C Holding S.à r.l.	24965	Nanocosmetics S.A.	24967
AFC Benelux S.à r.l.	24997	Nei Haus S.A.	24986
Ampacet Investment II S.à.r.l.	24993	Octica Invest S.A.	24977
Antlia Logistics S.A.	24987	Oekobati S.A.	24985
Aryt Holding S.A.	25008	Profilo Management Company S.A.	24991
Belgravia European Properties Holding 2A	24996	Quint Real Estate	24964
Berenberg Lux Invest S.A.	24967	Redoma S.à r.l.	24966
Callander Alternative Managers S.A.	24970	Redwood S.A.	24985
Central European Prague Investment S.à.r.l.	25008	Regata Investments S.A.	24971
Centuria Real Estate Asset Management International S.A.	24992	«REGROUPEMENT» à l'Administration des Contributions du Grand-Duché de Lu- xembourg asbl	24962
CoorsTek Luxembourg	25001	Resolution Holdings Luxembourg Bilbao S.à r.l.	24963
D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l.	24981	Resolution Portugal Luxembourg S. à r.l.	24963
DEC-Design & Engineering Consultancy S.A.	24965	RivCore Amstel 3 Sàrl	24991
De Hauke Finance S.A.	24981	Samas Luxembourg S.A.	24968
Dimpex S.A.	24987	Selection Technique S.A.	24980
Dreamsgate Holding S.A.	24964	Selection Technique S.A.	24965
Elendil S.A.	24970	Selection Technique S.A.	24980
Eurostar Overseas S.A.	24969	Sifter Fund	24986
FTC Futures Fund Sicav	24980	Simeda	24977
Gene Alpi S.A.	24977	Sinopia Alternative Funds	25007
Heisenberg Finance S.A.	24966	Sofecolux	24982
H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l.	24964	SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial	24982
HI-INT S.A.	24970	Spektrum A.G.	24963
ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l.	24986	Svenska Handelsbanken S.A.	24992
International Business Development Me- diation S.à r.l.	25007	Syndicat des Concierges et Garçons de Bu- reau à l'Administration des Contributions à Luxembourg Asbl	24962
J. et H. Lamparski S.à .r.l.	25007	TST Atrium Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	24972
Leeward Investment Company 2	24980	Vedior Holding Luxembourg S.à r.l.	24974
Mathis Prost Grevenmacher S.A.	24969	Victorlux Sàrl	24967
Musgrave Luxembourg S. à r.l.	24971		

«REGROUPEMENT» à l'Administration des Contributions du Grand-Duché de Luxembourg asbl, Association sans but lucratif,

(anc. SCG, Syndicat des Concierges et Garçons de Bureau à l'Administration des Contributions à Luxembourg Asbl).

Siège social: L-2718 Luxembourg, 18, rue du Fort Wedell.

R.C.S. Luxembourg F 525.

—
STATUTS

Entre les soussignés et tous ceux qui seront admis de suite, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 4 mars 1994 et la loi du 21 avril 1928 sur les asbl et les établissements d'utilité publique.

Chapitre I. Dénomination, Siège social et Durée

L'association porte la dénomination "REGROUPEMENT" à l'Administration des Contributions du Grand-Duché de Luxembourg asbl.

Son siège social est à L-2718 Luxembourg, 18, rue du Fort Wedell. Sa durée est illimitée.

L'association mène son activité en dehors de toute considération politique ou idéologique

Chapitre 2. Objet

L'association a pour objet d'assurer la représentation professionnelle des carrières du concierge, du garçon de bureau, des aides-ouvrières et des employé(e)s au sein de l'Administration des Contributions du Grand-Duché de Luxembourg et de défendre les intérêts professionnels, sociaux, moraux et matériels de ses membres et coopère au plan national avec l'ACGE, l'APFP, l'AEE ainsi que la CGFP et sur le plan international avec des organisations ayant les mêmes buts et orientations.

Chapitre 3. Membres

L'association se compose d'au moins 3 membres soit effectifs soit honoraires. Peut devenir membre effectif toute personne, en service ou en retraite, de la carrière du concierge, du garçon de bureau, des aides-ouvrières et des employé(e)s auprès de l'Administration des Contributions.

L'affiliation implique la soumission inconditionnelle aux présents statuts. Tout membre effectif, quittant le service de l'administration à la suite d'une démission honorable, pourra se faire membre honoraire par une déclaration écrite au conseil d'administration.

La qualité de membre se perd par le décès, la démission, l'exclusion et le non-paiement de la cotisation annuelle de maximum 10,- euros payable au 1^{er} semestre de l'année en cours.

Toute infraction à la présente disposition pourra entraîner l'exclusion du membre prononcée par 2 tiers des membres du conseil d'administration.

Chapitre 4. L'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire doit se tenir chaque année au 1^{er} semestre sur convocation par simple avis postal quinze jours avant la date prévue avec l'ordre du jour arrêté par le conseil d'administration.

Une assemblée générale extraordinaire pourra être réunie autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige ou sur demande des deux tiers des membres et ceci au plus tard un mois après la demande des membres. Le vote au sein de l'assemblée sera toujours secret.

Chapitre 5. Le Conseil d'Administration (CA)

L'association est administrée par un conseil d'administration de 7 membres élu pour un terme de 3 ans et sont élus à la majorité simple au secret, en cas d'égalité le vote du président est décisif.

Le CA se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier, et de deux assesseurs, sachant que deux postes au CA peuvent être cumulés. Chaque carrière est représentée par au moins 1 membre au sein du CA

Chapitre 6. La commission de révision

La commission de révision, qui se compose d'au moins un membre, contrôle la gestion financière et fait fonction de commission électorale. Faute de membres à la commission le CA signe avec tous ces membres la gestion financière chaque année lors de l'AG

Chapitre 7. Divers

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'AG par les présents statuts et par la loi la est de la compétence du conseil d'administration.

Référence de publication: 2009024595/4036/54.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04250. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Resolution Holdings Luxembourg Bilbao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.287.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 10 février 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 10 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Patricia Schon, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 10 février 2009;

- Nomination de Mademoiselle Corinne Muller, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérante de la Société, avec effet en date du 10 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Valérie Ingelbrecht

Mandataire

Référence de publication: 2009025248/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Resolution Portugal Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.811.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 10 février 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 10 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Patricia Schon, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Postete, L-2346 Luxembourg, en tant que gérante - Catégorie B de la Société, avec effet en date du 10 février 2009;

- Nomination de Mademoiselle Corinne Muller, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérante - Catégorie B de la Société, avec effet en date du 10 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Valérie Ingelbrecht

Mandataire

Référence de publication: 2009025250/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04087. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Spektrum A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.220.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPEKTRUM AG
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009024490/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04137. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Dreamsgate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.280.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DREAMSGATE HOLDING SA
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009024491/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04136. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Quint Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Howald, 268, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 117.335.

A l'attention du Conseil d'administration

Par la présente, je vous prie de noter que je démissionne de mon poste d'administrateur de la société anonyme QUINT REAL ESTATE, immatriculé au R.C. sous le numéro B 117.335, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024503/7343/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.452.

Il résulte des résolutions de l'associé de la Société prises le 26 janvier 2009 que Messieurs Jan Willem Overheul et Francesco Piantoni ont été révoqués de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat.

En remplacement, l'associé a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée illimitée:

- M. Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg; et

- M. Craig Bass, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Ainsi, à compter du 26 janvier 2009, le conseil de gérance de la société est composé de Messieurs Martin Eckel et Craig Bass, gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

H-Hohestr./ Kaiserstr. Dortmund S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024877/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

DEC-Design & Engineering Consultancy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.952.

La propriétaire ainsi que le locataire de l'immeuble situé à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf, déclare par la présente que le siège social de DEC - Desing & Engineering Consultancy S.A., jusqu'alors fixe à cette adresse est dénoncé avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009024617/800486/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04932. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Selection Technique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.274.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009025609/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05032. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

A-C Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.259,12.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.731.

1. Suite aux cessions de parts intervenues en date du 16 December 2008 entre Stichting Hoorne Administratiekantoor et Mascha Emelie Zwanenburg, David Cornelius Zwanenburg, Jimmy Francis Zwanenburg, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Mascha Emelie Zwanenburg, établie à Bramendiweg kavel 15, Curacao, The Netherlands Antilles, détient:

1. 647.420 parts sociales préférentielles non cumulatives;

2. 18.152 parts sociales prioritaires.

- David Cornelius Zwanenburg, établie à Loet 2, 1911 BR, Uitgeest, The Netherlands, détient:

1. 647.420 parts sociales préférentielles non cumulatives;

2. 18.152 parts sociales prioritaires.

- Jimmy Francis Zwanenburg, établie à Loet 2, 1911 BR, Uitgeest, The Netherlands, détient:

1. 647.420 parts sociales préférentielles non cumulatives;

2. 18.152 parts sociales prioritaires.

Tout les parts sociales ont valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Domiciliation Agent

Référence de publication: 2009025271/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Heisenberg Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 46.215.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15/12/2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17/09/2007

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31/03/2009 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Salvatore DESIDERIO, employé privé, né le 29/10/1976 à Pompei (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Stefano DE MEO, né le 01/01/1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Vincent THILL, employé privé, né le 04.03.1971 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo TUBIA / Salvatore DESIDERIO

Référence de publication: 2009025421/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Redoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.490.

AUSZUG

Aus zwei Anteilsübertragungsverträgen vom 30. Januar 2009 zwischen der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, Boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 128.975, der Allianz Lebensversicherungs-Aktiengesellschaft, einer Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-70178 Stuttgart, Reinsburgstraße 19, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Stuttgart unter der Nummer HRB 20231 einerseits, und der Allianz Versicherungs-Aktiengesellschaft, einer Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstraße 28, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 75727 andererseits, geht hervor, dass die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. ihre gesamte Beteiligung in der Gesellschaft, bestehend aus 50.000 Anteilen, an die obigen Gesellschaften übertragen hat.

Die Anteile der Gesellschaft werden von nun an wie folgt gehalten:

- Allianz Lebensversicherungs-Aktiengesellschaft:	42.500 Anteile
- Allianz Versicherungs-Aktiengesellschaft:	7.500 Anteile

Für gleichlautenden Auszug
Für Veröffentlichung
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009024885/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Nanocosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.392.

- La société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet au 5 février 2009.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 5 février 2009.

Pour NANOCOSMETICS S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024618/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Victorlux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 78.415.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique LUX-PUGLIA S.A. du 15 janvier 2009 de la société VICTORLUX SARL, il a été décidé:

1) d'accepter les démissions de Monsieur Alessio NOTARNICOLA en tant que gérant technique avec date effective au 15 janvier 2009.

2) la nomination de Monsieur Vito Giuseppe DADDATO demeurant à Luxembourg, L-2543 28, Dernier Sol, au poste de gérant technique avec date effective au 15 janvier 2009 et pour une durée illimitée.

La société sera engagée par la signature individuelle de Monsieur Vito Giuseppe DADDATO (gérant administratif et gérant technique).

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009024510/4991/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05023. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.663.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Le conseil d'administration de la société a pris les résolutions suivantes:

1. d'accepter les démissions de

- Monsieur Martin Huber, administrateur et délégué à la gestion journalière

- Monsieur Claus-Günther Budelman, administrateur

avec effet au 31 décembre 2008,

2. de renouveler les mandats de

- Monsieur Tom Wede, administrateur et délégué à la gestion journalière
- Monsieur Uwe-Wilhelm Schwedewsky, administrateur et délégué à la gestion journalière
- Monsieur Hans-Walter Peters, président

- Monsieur Harald Wörister, délégué à la gestion journalière avec effet au 1^{er} janvier 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

3. de rayer BDO Binder (Luxembourg) S.à r.l., commissaire, avec effet au 31 décembre 2008,

4. de nommer

- Monsieur Harald Wörister, né le 13 janvier 1962 à Dillingen/Saar, Allemagne, demeurant au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

- Monsieur Andreas Brodtmann, né le 21 mai 1963 à Hamburg, Allemagne, demeurant au 20, Neuer Jungfernstieg, D-20354 Hamburg, Allemagne, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 27 mars 2008 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

5. de prolonger le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire, réviseur d'entreprise, avec effet au 1er janvier 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Berenberg Lux Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009025458/250/36.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02688. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Samas Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.412.

Il résulte de la décision de l'Associé Unique en date du 04 février 2009 de la société Samas Luxembourg S.A. que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'Administrateur B suivant à compter du 04 février 2009:

Madame Gwénaëlle Cousin, née le 03 avril 1973 à Rennes, en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Election du nouvel Administrateur B à compter du 04 février 2009 jusqu'au 27 août 2013:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samas Luxembourg S.A.

Jacob Mudde

Administrateur B

Référence de publication: 2009025272/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Eurostar Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.213.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2008

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs venu à échéance pour une durée de six ans ainsi que celui de l'Administrateur-Délégué, Monsieur Kaushik MEHTA, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014 est composé comme suit:

- MEHTA Kaushik, Administrateur de sociétés, 25 Eekhoornlaan, B-2610 Anvers, Administrateur-Délégué
- REUTER-BONERT Carine, Administrateur de sociétés, 5 rue des champs, L-3332 Fennange,
- VERMEULEN Marleen, Administrateur de sociétés, 11 Vleminckveld, bus 41, B-2000 Antwerpen

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de DACAS BVBA, 53 Hovenierstraat, B-2018 Antwerpen pour une durée de six ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Réviseur d'Entreprises

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises de Monsieur Fons MANGEN, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck pour une durée de trois ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Carine REUTER

Administrateur

Référence de publication: 2009025448/750/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Mathis Prost Grevenmacher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 40.945.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 5 décembre 2008, que:

1. La démission au poste d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Reuter a été acceptée.
2. A été nommé nouvel administrateur-délégué, avec effet au 1^{er} janvier 2009, et avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature:

Monsieur Vic Prost, né le 22 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant au 8, rue de Schuttrange, L-5412 Canach.

Son mandat est d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009025428/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Elendil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 108.837.

La société PROCEDIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 17 juin 2005, a désigné Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Léon, né à Nancy (France), le 4 février 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2010.

La société CRITERIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 17 juin 2005, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2010.

Le 9 février 2009.

ELENDIL S.A.

PROCEDIA SARL / Gabriel Jean

Administrateur / Administrateur

Représentée par Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Léon / -

Représentant permanent / -

Gabriel Jean / -

Administrateur / -

Référence de publication: 2009025463/768/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

HI-INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.152.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 janvier 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Luca Savio né le 3 mars 1965 à Venise en Italie, résidant professionnellement au 119/A Via Frassinelli, I-30030 Mortellago (VE) en Italie de sa fonction d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec même échéance de mandat et avec effet immédiat

* Monsieur Francesco Ortolani, employé privé, né le 9 janvier 1958 à Vicenza en Italie, résidant professionnellement au 6 Stradella Porta Lupia, I-3610 Vicenza en Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HI-INT S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009025426/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02956. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Callander Alternative Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 136.235.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2008

Le Conseil d'Administration a pris note, avec effet au 1^{er} octobre 2008, de la démission de Monsieur John WHITMORE de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a nommé, avec effet au 1^{er} octobre 2008, Monsieur Marc CELLIER, Président du Conseil d'Administration ainsi que Monsieur John WHITMORE, Vice-Président du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue des délibérations de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs pris note, avec effet au 2 octobre 2008, de la démission de Madame Catherine de CHRISTEN de son mandat d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Investment Fund Services

22-24, boulevard Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009025481/7/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Regata Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 20.859.

Société constituée le 4 octobre 1983 par Maître Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 315 le 9 novembre 1983.

Les statuts ont été modifiés le 4 février 1985 par Maître Schwachtgen (Mém C n° 84 du 23.03.85), le 29 juillet 1992 par Maître Neuman (Mém C n° 560 du 01.12.92), le 20 décembre 1996 (Mém C n° 237 du 15.05.97), le 14 décembre 1998 (Mém C n° 151 du 09.03.99) et le 9 octobre 2000 (Mém C n° 266 du 13.04.01).

EXTRAIT

Le Conseil d'administration du 14.01.2009 prend acte de la démission de l'Administrateur Madame Annick Braun et coopte en son remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée, Madame Geneviève Depiesse avec adresse professionnelle au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009025397/279/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Musgrave Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.246.

Extrait des décisions prises

lors du Conseil de Gérance tenu en date du 27 novembre 2008

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les gérants de catégorie B de la Société, Géraldine SCHMIT, Eddy DOME et Christophe DAVEZAC, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009009224/587/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

TST Atrium Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 102.685.

In the year two thousand and eight, on the seventeen of December,
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- Tishman Speyer/Citigroup Alternative Investments Real Estate Venture V, LP, a Limited Partnership organized in Delaware, United States of America, with registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, registered under number 3412615.

- TST International Fund V CV-II, GP, LLC, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, registered under number 3447230.

- Stichting TST Dutch Foundation II, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34176985.

- TST Netherlands V GP, LLC, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, registered under number 3536803.

- Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34164080.

- TST International Fund V CV, GP, LLC having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, registered under number 3412623.

- Stichting TST Dutch Foundation, having its registered office at Rokin 55, 1012 KK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34164079.

here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15 Cote D'Eich, L-1450 Luxembourg,
by virtue of seven (7) proxies established on December 3rd, 2008.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing parties, through its proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of TST Atrium Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 102.685, incorporated by a deed of the undersigned notary of July 28th, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1126 of November 10th, 2004.

II. The Company's share capital is fixed at seventy thousand Euro (€ 70,000.-) represented by two thousand eight hundred (2,800) shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The shareholders resolve to appoint Mr. Jean Bernard Zeimet, auditor, born on March 5th, 1953 in Luxembourg, having his professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, as liquidator.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The shareholders resolve to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Tishman Speyer/Citigroup Alternative Investments Real Estate Venture V, LP, un Limited Partnership organisé selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 3412615.

- TST International Fund V CV-II, GP, LLC, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3447230.

- Stichting TST Dutch Foundation II, ayant son siège social Prins Bernhardplein 200, 1097 JB, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34176985.

- TST Netherlands V GP, LLC, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, enregistrée sous le numéro 3536803.

- Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34164080.

- TST International Fund V CV, GP, LLC, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3412623.

- Stichting TST Dutch Foundation, ayant son siège social au Rokin 55, 1012 KK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34164079.

Tous ici représentés par Melle. Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu de sept (7) procurations données le 3 décembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps avec elles.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant à Luxembourg sous la dénomination TST Atrium Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.685, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 28 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1126 du 10 novembre 2004.

II. Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (€ 70.000,-) représenté par deux mille huit cents (2.800) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. Les associés décident de nommer Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. Les associés décident de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51362. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial. Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 06 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009024447/211/141.

(090026129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Vedior Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 243.961.575,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

In the year two thousand and eight on the sixteenth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

- Randstad Group Luxembourg S.à.r.l, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B. 138.754.

here represented by Regis Galiotto, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on 12th, December 2008.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Vedior Holding Luxembourg Sàrl, a limited liability company incorporated on October 17, 2002 by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B. 89.633 (the "Company"), which articles of association have been modified by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated December 4, 2002, published in the Memorial Recueil Special C number 100 on January 31, 2003, by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated December 6, 2002, published in the Memorial Recueil Special C number 111 on February 4, 2003, by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated December 6, 2002, published in the Memorial Recueil Special C number 128 on February 7, 2003, by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated December 16, 2005 published in the Memorial Recueil Special C number 1081 on June 2, 2006 and by a deed of Me Joseph Elvinger, aforementioned, dated December 14, 2006 published in the Memorial Recueil Special C number 639 on April 18, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at two hundred forty-three million nine hundred sixty-one thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 243,961,575.-) represented by nine million seven hundred fifty-eight thousand four hundred sixty-three (9,758,463) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 19 of the Company's articles of association in order to add a sixth paragraph with the following content:

"The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the applicable law or of the articles of association";

2. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 19 of the Company's articles of the association by adding a sixth paragraph with the following content:

"The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of applicable law or of the articles of association."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,400.-Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Randstad Group Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 138.754,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2008,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par leur mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique (l'"Associé Unique") de Vedior Holding Luxembourg Sàrl, une société constituée le 17 octobre 2002 par acte notarié établi par Maître Joseph Elvinger, résidant au Luxembourg, et régie par les lois de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B. numéro 89.633 (la "Société") dont les statuts ont été modifiés par un acte notarié établi par Me Joseph Elvinger, prénommé, le 4 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C le 31 Janvier 2003 sous le numéro 100, par un acte notarié établi par Me Joseph Elvinger, prénommé, le 6 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C le 4 février 2003 sous le numéro 111, par acte notarié établi par Me Joseph Elvinger, prénommé, le 6 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C le 7 février 2003 sous le numéro 128, par un acte notarié établi par Me Joseph Elvinger, prénommé, le 16 décembre 2005 au Mémorial Recueil Spécial C le 2 juin 2006 sous le numéro 1081 et par un acte notarié établi par Me Joseph Elvinger, prénommé, le 14 décembre 2006 publié au Mémorial Recueil Spécial C le 18 avril 2007 sous le numéro 639.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante-trois million neuf cent soixante et un mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 243.961.575) représenté par neuf million sept cent cinquante-huit mille quatre cents soixante-trois (9.758.463) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

I. La modification de l'article 19 des statuts de la Société afin d'ajouter un sixième paragraphe rédigé comme suit:

"Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire."

2. Divers.

V. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend la résolution suivante:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société en ajoutant un sixième paragraphe rédigé comme suit:

"Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ 1.400.- Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi. |

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51344. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009024449/211/120.

(090026035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Gene Alpi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 100.212.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 10 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour GENE ALPI S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009024948/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Simeda, Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381A, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 125.968.

—
Beschlussfassung des Verwaltungsrats von 18. Dezember 2008:

1) Herr Ralph Gottschol, Geschäftsführer, geboren am 16. November 1964 in Hagen (Deutschland), wohnhaft in L-9745 Doennange, Maison 19, wird bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 mit der Führung der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt und zum delegierten Verwaltungsratsmitglied, an Stelle von Herrn David Sibaud, welcher als delegiertes Verwaltungsratsmitglied zurücktritt, ernannt.

2) Herr Ralph Gottschol und das andere delegierte Verwaltungsratsmitglied, Herr Markus Schütz, sind befugt die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch Ihre Kollektivunterschrift zu verpflichten.

Luxemburg, den 18. Dezember 2008.

Für gleichlautende Mitteilung

Für SIMEDA S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009009599/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Octica Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 120.246.

—
L'an deux mille neuf, le seize février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OCTICA INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2199 du 24 novembre 2006 et les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile WIRTZ, consultant, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente société ne fait pas ou n'a pas fait publiquement appel à l'épargne.

II.- Que les actions existantes ne sont ni nanties, ni gagées au profit de tiers.

III.- Que la société n'a pas émis ni d'obligations, ni de droits de souscription et qu'elle ne possède pas de parts bénéficiaires non représentatives du capital.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts afin de:

a. Remplacer le contenu de l'article 4 des statuts.

b. Modifier l'article 6.

c. Modifier l'article 9.

2. Démission/Nomination d'administrateurs et du commissaire.

3. Changement de siège social

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution - Modification des statuts

L'assemblée décide de procéder aux modifications suivantes des statuts:

a. Remplacer l'article 4 comme suit:

"4.1. L'objet de la Société est, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte d'autrui ou en participation, la prestation de services de conseil, d'études de marché et de gestion ainsi que de services tels qu'agent et intermédiaire à l'achat et la vente ainsi que toutes autres activités liées.

4.2. La Société peut procéder à toutes activités immobilières telles que, sans que cette énumération soit limitative, l'achat et la vente d'immeubles ou de droits réels immobiliers, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la modification, la rénovation, la culture, la construction, la promotion, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction d'immeuble.

4.3. La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.4. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra, en outre, mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.5. La Société pourra, en outre, investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.6. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.7. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.8. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative."

b. A l'article 6, insérer après le premier alinéa les mots suivants:

"Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé."

c. A l'article 9, insérer l'alinéa suivant:

"Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique."

Deuxième résolution - Changement de siège social

L'assemblée décide de transférer son siège social au 6, avenue Guillaume, à L-1650 Luxembourg, ce, avec effet rétroactif au 7 mai 2008.

Troisième résolution - Démission - Nomination d'administrateurs

L'assemblée a reçu le 7 mai 2008 la démission des personnes suivantes de leurs fonctions respectives d'administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes:

- administrateur unique, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur délégué;
- TCG Gestion SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- CMS Management Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- CAS Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Elle accepte ces démissions et vote la décharge pour l'exercice de leurs mandats par les démissionnaires.

L'assemblée constate qu'elle n'a plus qu'un actionnaire unique.

Eu égard à ce constat, elle nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires comme administrateur unique Monsieur Dmitry Mayatskyi, domicilié Village Tagankovo, GP-5, arrondissement villageois Nazariievsky, district Odintsovsky, oblast de Moscou, avec pour résidence en Belgique avenue de Hougomont, 2B à 1180 Uccle, avec effet rétroactif au 7 mai 2008, et, pour autant que de besoin, ratifie tous les actes posés depuis cette date par Monsieur Dmitry Mayatskyi.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Quatrième résolution - Nomination d'un commissaire

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

Invest Control-Services Administratifs S.à r.l., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, RCS Luxembourg B 23.230.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'abroger la version anglaise des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. WIRTZ, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6478. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Carlo Wersandt, en remplacement de Maître Henri Hellinckx.

Luxembourg, le 26 février 2009.

C. WERSANDT.

Référence de publication: 2009030187/242/118.

(090033321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Leeward Investment Company 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.064.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 3 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B de la société, à savoir Madame Michelle DELFOSSE et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour *LEEWARD INVESTMENT COMPANY 2*

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009024943/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Selection Technique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.274.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009025607/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05024. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Selection Technique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.274.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009025608/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05029. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

FTC Futures Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 47.021.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FTC FUTURES FUND SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2009025606/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04942. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

De Hauke Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.644.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 9 février 2009 que:

- les mandats des administrateurs suivants ont été reconduits jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Monsieur Luca Gallinelli,

Monsieur Benoît Chapellier,

Madame Rita Goujon.

- Fin-Contrôle S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de Themis Audit Limited, jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

D'autre part, il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la même date que le Conseil d'Administration a décidé de nommer M. Luca Gallinelli aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE HAUKE FINANCE S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009024497/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

D-Bunnerhelfsts Dortmund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 126.440.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 26 janvier 2009 que Messieurs Jan Willem Overheul et Francesco Piantoni ont été révoqués de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat.

En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée illimitée:

- M. Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg; et

- M. Craig Bass, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Ainsi, à compter du 26 janvier 2009, le conseil de gérance de la société est composé de Messieurs Martin Eckel et Craig Bass, gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

D-Bunnerhelfsts Dortmund S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024881/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme Holding,
(anc. Sofecolux).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.584.

L'an deux mille neuf, le six janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "SOFECOLUX" (la "Société"), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 4.584, constituée suivant acte notarié dressé en date du 16 décembre 1949, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 9 du 9 février 1950. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte sous seing privé en date du 7 novembre 2001, lequel acte fut publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 491 du 28 mars 2002.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey DUMONT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit: "Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "SOFECOLUX S.A. - société de gestion de patrimoine familial "".

3. Décision à prendre quant à la prorogation de la durée de la société pour une durée illimitée.

4. Modification du dernier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société en cas de prorogation.

5. Refonte totale des statuts pour les adapter à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

6. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par la Présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

Il résulte de la liste de présence que sur trois cents (300) actions en circulation, seulement quatre (4) actions sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée générale.

III.- La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations contenant l'ordre du jour et publiés au Mémorial le 28 novembre 2008, sous le numéro 2855 et le 19 décembre 2008, sous le numéro 2990, ainsi que dans les journaux "Lëtzebuerger Journal" et "D'Lëtzebuerger Land" les 28 novembre 2008 et 19 décembre 2008.

IV.- Une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue devant le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2008, n'a pu délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, pour défaut de quorum de présence.

En conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital.

Sur ce l'Assemblée a constaté qu'elle est régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé de la Présidente, a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit:

" Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "SOFECOLUX S.A. - société de gestion de patrimoine familial"."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter une durée illimitée pour la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte totale des statuts pour les adapter à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales qui seront conçus comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "SOFECOLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial ".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) divisé en trois cents (300) actions de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants :

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de novembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

La séance est levée après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau et par le notaire soussigné à 14.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DAY-ROYEMANS, C. COULON-RACOT, A. DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 janvier 2009. Relation : EAC/2009/293. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).
Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009028283/239/163.

(090031638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Redwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.874.

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

2. Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

- Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, LUXEMBOURG (L-2086)

3. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

REDWOOD S.A.

I. SCHUL / A. GRAZIANO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009011175/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Oekobati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 93.781.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OEKOBATI S.A. tenue le 21 janvier 2009 à 15.00 heures à Troisvierges

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer aux postes d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009 les personnes suivantes:

- Monsieur Dominique Sepult né à Liège (B) le 15/5/1960 et demeurant à B-4190 Werbomont, 1, Route de Huy .

- Monsieur Gérard BOCHER, né à Nantes (F) le 24/12/1952 et demeurant à B-4840 Welkenraedt 4, Rue du Bicentenaire.

Le nombre des administrateurs passe de 3 à 5 membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

FAGNOUL Lothaire

Un administrateur

Référence de publication: 2009025430/832/21.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090026996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Sifter Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.438.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIFTER FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009025605/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04941. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.733.025,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.314.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 19 janvier 2009

- La démission de Monsieur Luc Soleau, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par les associés avec effet immédiat.

- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élu par les associés en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009025119/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01244. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Nei Haus S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.772.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 24 décembre 2008

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre, à dix heures, les actionnaires de la société NEI HAUS S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les actionnaires constatent que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890, est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de société Fiduciaire FRH S.à r.l.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Strassen, le 24.12.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009025373/9323/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11186. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Dimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.794.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration du 31 décembre 2008

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

3. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommée comme réviseur externe, chargée du contrôle des comptes de l'exercice 2008, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 19.01.2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DIMPEX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025199/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Antlia Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.998.

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Antlia Logistics S.A.", Société Anonyme, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 106.998, constituée en date du 24 mars 2005 selon acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°771 du 02 août 2005, page 36.969 et dont les statuts ont été modifiés en date du 29 décembre 2005 par acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°734 du 11 avril 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain THILLENS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurore SIOEN, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation de la fusion entre la Société et "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l." selon les termes du projet de fusion publié au Mémorial C, numéro 3.028 du 29 décembre 2008.

2. Augmentation du capital de la Société à concurrence de dix-sept mille neuf cent dix-huit euros (EUR 17.918,-) pour le porter de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante-huit mille neuf cent dix-huit euros (EUR 48.918,-) par

l'émission de cinq mille sept cent quatre-vingts (5.780) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale en rémunération du transfert de l'ensemble du patrimoine de "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l."

3. Modification des statuts de la Société en conséquence des résolutions à prendre sur les points 2 de l'ordre du jour.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi"), relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

1) Publication du projet de fusion établi par les Organes de gestion des sociétés qui fusionnent, le 29 décembre 2008, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur la fusion.

2) Etablissement d'un rapport écrit par les Organes de gestion de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3) Etablissement d'un rapport par un expert indépendant, à savoir GSL Fiduciaire, réviseur d'entreprises, Luxembourg.

4) Dépôt des documents sociaux exigés par l'article 267 de la Loi au siège social un mois avant la date de la réunion des assemblées générales.

Un exemplaire des rapports désignés sub 2) et sub 3) ci-dessus resteront annexés aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir reconnu exactes les déclarations qui précèdent et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve la fusion entre la Société - société absorbante - et "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l.", société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, - société absorbée - selon les termes du projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3.028 du 29 décembre 2008 avec effet juridique rétroactif au 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de dix-sept mille neuf cent dix-huit euros (EUR 17.918,-) pour le porter de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante-huit mille neuf cent dix-huit euros (EUR 48.918,-) par l'émission de cinq mille sept cent quatre-vingts (5.780) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale en rémunération du transfert de l'ensemble du patrimoine de "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l."

Les nouvelles actions émises par la Société en contrepartie de l'apport à celle-ci de tous les actifs et passifs de la société "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l." sont attribuées directement aux associés de "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l.", la société absorbée, en échange des cent (100) parts sociales de la dernière à raison de 57,80 actions nouvelles de "Antlia Logistics S.A." contre une part sociale de la société absorbée.

Les actions nouvellement émises sont nominatives et leur inscription au nom des actionnaires de la société absorbée se fera au registre des actions de la Société en date de ce jour. Elles donneront droit de jouissance pour tout l'exercice 2009.

Conformément à l'article 266 de la Loi, GSL Fiduciaire, réviseur d'entreprises, Luxembourg, a examiné le projet de fusion et notamment le rapport d'échange des nouvelles actions de "Antlia Logistics S.A." contre les anciennes parts sociales de la société "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l.". Le rapport de GSL Fiduciaire concluant que le rapport d'échange est pertinent et raisonnable, restera annexé aux présentes.

La fusion entraîne de plein droit et simultanément la transmission universelle, tant entre "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l.", société absorbée, et "Antlia Logistics S.A.", société absorbante, qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante.

Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 31 décembre 2008.

Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social

La Société a un capital souscrit de quarante-huit mille neuf cent dix-huit euros (EUR 48.918,-) divisé en quinze mille sept cent quatre-vingts (15.780) actions sans indication de valeur nominale.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la Loi, a vérifié et atteste l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombant à la Société en relation avec la fusion projetée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, le texte étant suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française primera.

Dont acte,

fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Luxembourg),

was held the Extraordinary General shareholders' meeting of the shareholders of "Antlia Logistics S.A.", société anonyme, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 106.998. The Company Antlia Logistics S.A. has been incorporated by deed enacted on the 24th of March 2005 before the undersigned notary, published in the Mémorial C number 771 of the 2nd of August 2005, page 36.969. The articles of incorporation have been modified pursuant to the undersigned notary on the 29th of December 2005, before Maître Jean-Joseph WAGNER, published in the Mémorial C number 734 of the 11th of April 2006.

The meeting is opened under the presidency of Mr Romain Thillens, reviseur d'entreprises, residing professionally at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The president appoints as secretary Mrs Aurore Sioen, employee, residing professionally at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Christel Detrembleur, lawyer, residing professionally at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The bureau having thus being constituted, the chairman exposes and requires the acting notary to act:

I) That the present extraordinary general shareholders' meeting has the following agenda:

Agenda:

1) Approval of the merger between the Company and "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l." according to the terms of the merger plan published in the Memorial C, number 3.028, of 29th December 2008.

2) Increase of the capital of the Company by seventeen thousand nine hundred and eighteen euro (EUR 17,918.-) to bring it from thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) to forty-eight thousand nine hundred and eighteen euro (EUR 48,918.-) by the issue of five thousand seven hundred and eighty (5,780) new shares without nominal value in consideration of the transfer of the total assets and liabilities of "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l."

3) Modification of the articles of the Company as a result of the resolutions to be taken under items 2) of the agenda.

II) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders as well as the number of shares they hold, are indicated on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the present shareholders, the proxy holders of the represented shareholders as well as the members of the bureau will remain attached to the present deed to be submitted with it to the registration formality.

Will also remain attached to the present the proxies of the shareholders represented after having been signed ne varietur by the appearing persons.

III) That the total amount of the corporate capital is present or represented at the present meeting and that the shareholders present or represented acknowledge having been duly convened and declare that they had knowledge of the agenda which had been previously communicated to them.

IV) That the present meeting, representing the entire corporate capital, is regularly constituted and may validly resolve, as constituted, on the items of the agenda.

V) That the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") concerning mergers have been complied with i.e.:

- 1) publication of the merger plan established by the management entities of the merging companies, on 29th December 2008, that is to say one month at least prior to the holding of the general meetings convened to resolve upon the merger;
- 2) establishment of a written report by the management entities of each the merging companies explaining and justifying the merger plan and in particular the exchange ratio of the shares;
- 3) establishment of a report by an independent expert i.e. GSL Fiduciaire, réviseur d'entreprises, Luxembourg;
- 4) lodging of the corporate documents required by article 267 of the Law at the registered office one month prior to the date of the general meetings.

A copy of the reports designated under 2) and 3) above, will remain attached to the present deed.

The general meeting, after acknowledging the veracity of the preceding declarations and after deliberation takes, unanimously, the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the merger between the Company - the absorbing company - and "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l.", société à responsabilité limitée, with registered office in Luxembourg - the absorbed company - according to the terms of the merger plan published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3.028 of 29th December 2008, with legal effect on 31st December 2008.

Second resolution

The meeting decides to increase the capital of the Company by seventeen thousand nine hundred and eighteen euro (EUR 17,918.-) to bring it from thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) to forty-eight thousand nine hundred and eighteen euro (EUR 48.918.-) by the issue of five thousand seven hundred and eighty (5,780) new shares without nominal value in consideration of the transfer of the total assets and liabilities of "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l."

The new shares issued by the Company in consideration of the contribution to it of the total assets and liabilities of "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l." are allocated directly to the shareholders of Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l., the company absorbed, in exchange for one hundred (100) shares of the latter pursuant to a ratio of 57,80 new shares of "Antlia Logistics S.A." against one share of the absorbed company.

The shares newly issued are in registered form and their registration in the name of the shareholders of the absorbed company will be effected in the register of shareholders of the Company as of the day of the present deed. They will give rights for the entire financial year 2009.

In accordance with article 266 of the Law, GSL Fiduciaire, previously named, has examined the merger plan including the exchange ratio of the new shares of "Antlia Logistics S.A." against the old shares of "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l.". The report of GSL Fiduciaire, concluding that the exchange ratio is pertinent and reasonable, will remain attached to the present deed.

The merger has as automatic and simultaneous consequence the universal transmission, not only between "Goodman Opal (Lux) Logistics S.à r.l.", the company absorbed and "Antlia Logistics S.A.", the absorbing company, but also vis-à-vis third persons, of the entire assets and liabilities of the company absorbed to the absorbing company.

The operations of the absorbed company will from an accounting point of view, be considered as accomplished for the account of the absorbing company as from December 31st, 2008.

The corporate documents of the absorbed company will be kept during the period required by law at the registered office of the absorbing company.

Third resolution

As a result of the preceding resolutions, article 5 of the Articles of Incorporation is amended to read as follows:

Art. 5. Capital social (french version)

La Société a un capital souscrit de quarante-huit mille neuf cent dix-huit euros (EUR 48.918,-) divisé en quinze mille sept cent quatre-vingts (15.780) actions sans indication de valeur nominale.

Constatation

The undersigned notary, in accordance with article 271, second paragraph of the Law, has verified and attests to the existence and legality of the merger plan and the acts and formalities to be accomplished by the Company in relation with the contemplated merger.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately three thousand euro.

There being nothing more on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the French and the English text, the French text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

After reading and interpretation given to the appearing persons, all known to the acting notary by the names, christian names, state and residency, the members of the bureau have signed with the notary the present deed.

Signé: R. THILLENS, A. SIOEN, C. DETREMBLEUR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 février 2009, Relation : EAC/2009/1174. - Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009028862/239/202.

(090031984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Profilo Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.330.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 22 septembre 2008

Il est décidé:

- de réélire Messrs Sandro CAPOTOSTI, résidant professionnellement au 10 via S. Martino, I-20122 Milan, Renzo CENCIARINI, résidant professionnellement au 10 via S. Martino, I-20122 Milan, Arnaldo GRIMALDI, résidant professionnellement au 10 via S. Martino, I-20122 Milan, Ruggeromassimo JANNUZZELLI, résidant professionnellement au 49 Corso Italia, I-20122 Milan et Paolo ALBERONI, résidant professionnellement au 49 Corso Italia, I-20122 Milan comme Administrateur pour une nouvelle période de 3 ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

- de réélire ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprise pour un nouveau terme de 3 ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Extrait certifié conforme

Pour PROFILO MANAGEMENT COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025189/526/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

RivCore Amstel 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.194.

Décision de l'assemblée extraordinaire d'actionnaires tenue le 28 janvier 2009:

L'assemblée extraordinaire d'actionnaires décide d'accepter la démission de monsieur David Alexander Reuben, ayant son adresse professionnelle à 25, Sackville Street, Fiat 5, GB-W1S3EJ, Londres, Grande-Bretagne, avec effet au 28 janvier 2009 en tant que gérant A de la Société.

L'assemblée d'actionnaires décide de nommer en tant que gérant A de la Société:

- monsieur Jacob Simon Lyons, avec adresse professionnelle à 35, Loudoun Road, NW8 ONE, Londres, Grande-Bretagne

avec effet au 28 janvier 2009 pour une durée indéterminée.

Le nouveau Conseil de Gérance de la Société se compose comme suite:

- John Evans - Manager A

- Jacob Simon Lyons - Manager A

- Richard Breckelmans - Manager B

- Johan Dejans - Manager B
Luxembourg, le 4 février 2009.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009024894/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Svenska Handelsbanken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 15.992.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir procéder à la publication de l'extrait suivant du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Svenska Handelsbanken SA du 20 janvier 2009:

"§ 6

L'Assemblée Générale a noté et accepté les démissions de M. Björn BÖRJESSON, de Mme. Hanne KATRAMA, et de M. Dag TJERNSMO en tant que membres du Conseil d'Administration de la Société, avec effet au 20 janvier 2009."

"§ 7

L'Assemblée Générale a nommé Mme. Åsa ÖHLUND, M. Jens WIKLUND et M. Paul GERDIN, tous avec adresse professionnelle au 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, en tant que membres du Conseil d'Administration de Svenska Handelsbanken SA, avec effet au 20 janvier 2009, sous condition de leur approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier."

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

SVENSKA HANDELSBANKEN SA

Jean-Luc DEBRY / Pascal HOLTER

Directeur / Manager

Référence de publication: 2009025450/33/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11048. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 décembre 2008 que:

- Monsieur Thomas Meulle, Directeur de sociétés, né à Deauville (France), le 16 octobre 1974, ayant son adresse professionnelle au 10, avenue de Friedland, F-75008 Paris, a été nommé aux fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société et ce, avec effet au 23 décembre 2008.

- Monsieur François Bourbonnais, Directeur de sociétés, né à Montréal (Canada), le 22 janvier 1959, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société et ce, avec effet au 23 décembre 2008.

Les administrateurs délégués ont été nommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Pour Centuria Real Estate Asset Management International S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009025333/6654/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Ampacet Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.384.

—

In the year two thousand nine, on the sixteenth of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of shareholders of Ampacet Investment II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (hereafter: the "Company") having its registered office at 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, registered with the Luxembourg trade and company register under number B 53.384, incorporated as a société anonyme pursuant to a notarial deed dated December 13, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 114 of March 6, 1996 and converted to a société à responsabilité limitée pursuant to a notarial deed of January 10, 2003 before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 618 of June 6, 2003.

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Mr Christopher Maan, legal assistant, residing in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

1. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital by an amount of USD 97 (ninety-seven United States Dollars), so as to raise it from the current amount of USD 3,177,138 (three million one hundred seventy-seven million one hundred thirty eight United States Dollars) to USD 3,177,235 (three million one hundred seventy-seven thousand two hundred thirty five United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a par value of USD 97 (ninety-seven United States Dollars), with the contribution of a share premium of USD 9,776,487 (nine million seven hundred and seventy-six thousand four hundred eighty-seven United States Dollars).

2) Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares through a contribution in kind consisting in the form of a quota having a face value of EUR 1,000,000 (one million Euro) representing 25% of the issued and outstanding share capital of Ampacet Italia S.r.l., a limited liability company (società a responsabilità limitata) organized and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via G. Verdi 36, I-24060 Telgate, Bergamo, Italy, registered with the Register of Companies of Bergamo under number 03264460969 (the "Contribution"). The Contribution represents a total value of USD 9,776,584 (nine million seven hundred seventy-six thousand five hundred eighty-four United States Dollars).

3) Amendment of article six of the articles of incorporation in order to reflect such action.

II. That the shareholder represented, the proxy of the shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed after being initialed *ne varietur* by the parties appearing.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of USD 97 (ninety-seven United States Dollars), so as to raise it from the current amount of USD 3,177,138 (three million one hundred seventy-seven thousand one hundred and thirty-eight United States Dollars) to USD 3,177,235 (three million one hundred seventy seven thousand two hundred and thirty-five United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a par value of USD 97 (ninety-seven United States Dollars), with the contribution of share premium of USD 9,776,487 (nine million seven hundred and seventy-six thousand four hundred eighty-seven United States Dollars), both to be fully paid-up through a contribution in kind consisting of a quota of face value of EUR 1,000,000 (one million Euro), representing 25% of the issued and outstanding corporate capital of Ampacet Italia S.r.l., a limited liability company (società a responsabilità limitata) organized and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via G. Verdi 36, I-24060 Telgate, Bergamo, Italy, registered with the Register of Companies of Bergamo under number 03264460969 (the "Contribution").

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new share referred to above by Ampacet Europe S.A., a corporation (société anonyme) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its principal office at L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the above-mentioned corporation Ampacet Europe S.A., here represented by Mr Christopher Maan, legal assistant, residing in Luxembourg by virtue of an annexed proxy, who declares to subscribe the 1 (one) new share and to pay it up together with the share premium amounting to USD 9,776,487 (nine million seven hundred and seventy-six thousand four hundred eighty-seven United States Dollars) by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

Aa quota of face value of EUR 1,000,000 (one million Euro), representing 25% of the issued and outstanding corporate capital of Ampacet Italia S.r.l. a limited liability company (società a responsabilità limitata) organized and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via G. Verdi 36, 124060 Telgate, Bergamo, Italy, registered with the Register of Companies of Bergamo under number 03264460969 (the "Contribution").

Evaluation

The value of this contribution is evaluated at USD 9,776,584 (nine million seven hundred seventy-six thousand five hundred eighty-four United States Dollars).

Evidence of the contribution's value

Proof of the contribution's value has been provided to the undersigned notary through the production of a valuation by Grant Thornton dated December 31, 2007.

Effective implementation of the contribution

Ampacet Europe S.A., contributor here represented as stated above and Ampacet Italia S.r.l., here represented by Mr Christopher Maan, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of an annexed proxy, together declare that the transfer of the shares of Ampacet Italia S.r.l. is effective today without qualification.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first sentence of article six of the articles of association to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at USD 3,177,235 (three million one hundred seventy-seven thousand two hundred thirty-five United States Dollars) represented by 32,755 (thirty-two thousand seven hundred fifty-five) shares with a par value of USD 97 (ninety-seven United States Dollars) each."

Shareholders of the Company

Following this increase of capital the shares of the Company held as follows:

Ampacet Europe S.A., a corporation (Société anonyme) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its principal office at L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon: thirty-two thousand seven hundred and fifty-five shares (32,755).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand euros.

There being no further business before the meeting, it was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf le seize janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Ampacet Investments II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après: la "Société") ayant son siège social 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.384, fondée sous la forme d'une société anonyme par acte notarié du 13 décembre 1995, publié dans le Mémorial C, Recueil des Société et Associations, numéro 114 du 6 mars 1996 et convertie en société à responsabilité limitée par acte notarié du 10 janvier 2003 adopté par-devant Maître Joseph Elvinger,

notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 618 du 6 juin 2003.

L'assemblée s'est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Christopher Maan, assistant juridique, résidant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

1. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Augmentation du capital social d'un montant de USD 97 (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), de manière à le porter de son montant actuel de USD 3.177.138 (trois millions cent soixante-dix-sept mille cent trente huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 3.177.235 (trois millions cent soixante-dix-sept mille deux cent trente cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 1 (une) nouvelle action d'une valeur nominale de USD 97 (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), avec une prime d'émission de USD 9.776.487 (neuf millions sept cent soixante-seize mille quatre-cent quatre-vingt dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique).

2) Souscription, intervention du souscripteur et paiement de l'intégralité des actions par un apport en nature consistant en une (1) part sociale d'une valeur nominale de EUR 1.000.000 (un million d'Euro) ("Apport") dans le capital de Ampacet Italia S.r.l. une société à responsabilité limitée (società a responsabilità limitata) organisée et existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social Via G. Verdi 36, I-24060 Telgate, Bergamo, Italie, inscrite au Registre des Sociétés à Bergamo, Italie sous le numéro 03264460969. La Contribution représente une valeur totale de USD 9,776,584 (neuf millions sept cent soixante dix-sept mille cinq cent quatre-vingt quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique).

3) Amendement de l'article six des statuts de manière à refléter ce qui précède.

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions sont indiqués sur la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistré simultanément auprès des autorités d'enregistrement. Le pouvoir de l'actionnaire représenté restera également annexé au présent acte après avoir été paraphé et validé par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire représenté déclarant qu'il a été dûment convoqué et été informé de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, des convocations ne sont pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social d'un montant de: USD 97 (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), de manière à l'accroître du montant actuel de USD 3.177.138 (trois millions cent soixante-dix-sept mille cent trente huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 3.177.235 (trois millions cent soixante-dix-sept mille deux cent trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 1 (une) nouvelle action d'une valeur nominale de USD 97 (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), avec une prime d'émission de USD 9.776.487 (neuf millions sept cent soixante-seize mille quatre-cent quatre-vingt dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique), payé intégralement par l'apport en nature consistant en une part sociale d'une valeur nominale de EUR 1.000.000 de Ampacet Italia S.r.l., une société à responsabilité limitée (società a responsabilità limitata) organisée et existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social Via G. Verdi 36, I-24060 Telgate, Bergamo, Italie, inscrite au Registre des Sociétés à Bergamo, Italie sous le numéro 03264460969, représentant le 25% du capital social en circulation de ladite société. ("Apport")

Seconde résolution

Il est décidé d'accepter la souscription des nouvelles actions indiquées ci-dessus par Ampacet Europe S.A., une société anonyme organisée et existant sous les lois du Luxembourg ayant son principal établissement L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

Intervention du Souscripteur - Souscription - Libération

Alors intervient la société susmentionnée Ampacet Europe S.A., représentée ici par Monsieur Christopher Maan, assistant juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée, qui déclare souscrire la nouvelle action et la libérer, de même que la prime d'émission, par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

Une part sociale d'une valeur nominale de EUR 1.000.000 (un million d'Euros) de Ampacet Italia S.r.l., une société à responsabilité limitée (società a responsabilità limitata) organisée et existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social Via G. Verdi 36, I-24060 Telgate, Bergamo, Italie, représentant le 25% du capital social en circulation de ladite société. ("Apport").

24996

Evaluation

La valeur de cette contribution est évaluée à USD 9.776.584 (neuf millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Preuve de la valeur de l'apport

La preuve de la valeur de l'apport a été fournie au notaire susmentionné par la production d'une évaluation par Grant Thornton datée du 31 décembre 2008.

Transfert effectif de l'apport

Ampacet Europe S.A., contributeur représenté comme indiqué ci-dessus et Ampacet Italia S.r.l. représentée ici par Monsieur Christopher Maan, assistant juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée, déclarent conjointement que le transfert de l'action d'Ampacet Italia S.r.l. est effectif sans réserve.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport ayant été complètement réalisé, il est résolu de modifier la première phrase de l'article six des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé USD 3.177.235 (trois millions cent soixante-dix-sept mille deux cent trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 32.755 (trente-deux mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de USD 97 (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Associés de la Société

Suite à cette augmentation de capital les parts sociales sont détenues comme suit:

La société Ampacet Europe S.A., une société anonyme organisée et existant sous les lois du Luxembourg ayant son principal établissement L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, trente-deux mille sept cent cinquante-cinq parts sociales (32.755).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros.

Dans la mesure où il n'y a plus d'autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est alors close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Cet acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé conjointement avec Nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en case de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: C. MAAN, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1998. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2009030199/211/201.

(090033516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Belgravia European Properties Holding 2A, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.524.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 9 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Monsieur Laurent HEILIGER et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2A

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009024957/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

AFC Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 60.162.

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Olivier DIFFERDANGE, expert-comptable, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1973, demeurant professionnellement à L-8140 Steinfort, 39, route d'Arlon.

2) Monsieur Detlef XHONNEUX, conseiller fiscal, né à Eupen (Belgique), le 27 février 1967, demeurant professionnellement à L-8140 Steinfort, 39, route d'Arlon.

3) Monsieur Pierre BERKENS, professeur, né à Liège (Belgique), le 2 juin 1960, demeurant à B-6840 Neufchâteau, route de l'Aunai, Nam 18.

4) Madame Nancy DEVILLET, professeur, née à Arlon (Belgique), le 18 mai 1972, demeurant professionnellement à B-6720 Habay-la-Neuve, 19, rue de Bologne.

Les comparants sub 1), 3) et 4) sont ici représentés par Monsieur Detlef XHONNEUX, préqualifié, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire instrumentant et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "AFC Bénélux S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 39, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60162, constituée originellement sous la dénomination sociale de "COMPTALEX S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 600 du 31 octobre 1997,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Georges d'HUART en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1444 du 27 juillet 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "AFC Bénélux S.à r.l.",

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire

L'assemblée déclare que, contrairement à ce qui est inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés, le capital social de la Société est divisé en cent (100) parts sociales et non cent et une (101),

De ce fait il y a lieu de rayer Monsieur Daniel COLJON erronément inscrit comme propriétaire d'une (1) part sociale.

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu de cessions de parts sociales sous seing privé, approuvées conformément à l'article 7 des statuts et considérées par les gérants comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, que les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont actuellement détenues comme suit:

1) Monsieur Olivier DIFFERDANGE, préqualifié, soixante parts sociales,	60
2) Monsieur Detlef XHONNEUX, préqualifié, trente parts sociales,	30
3) Monsieur Pierre BERKENS, préqualifié, cinq parts sociales,	5
4) Madame Nancy DEVILLET, préqualifiée, cinq parts sociales,	5
Total: cent parts sociales,	100

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Steinfort à L-8371 Hobscheid, 1 rue de Steinfort.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'activité de conseil fiscal et l'exécution de tous services se rapportant à la profession d'expert-comptable à titre indépendant, conformément aux dispositions de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable

La Société a également pour objet de rendre tous services dans les domaines financiers et administratifs.

La Société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec les prescriptions de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

La Société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

En général, la Société peut exercer toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec les professions précitées et toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 100 parts sociales représentatives du capital social et constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro le capital de la société s'élève actuellement à 12.394,68 EUR.

L'assemblée décide:

- d'augmenter le capital social à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,-EUR, sans création de parts sociales nouvelles, le montant de 105,32 EUR étant versée en numéraire par les associés actuels au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;

- de remplacer les 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune.

Cinquième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts.

Les STATUTS vont dorénavant avoir la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "AFC Bénélux S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'activité de conseil fiscal et l'exécution de tous services se rapportant à la profession d'expert-comptable à titre indépendant, conformément aux dispositions de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.

La Société a également pour objet de rendre tous services dans les domaines financiers et administratifs.

La Société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec les prescriptions de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

La Société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

En général, la Société peut exercer autres activités qui ne sont pas incompatibles avec les professions précitées et toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Hobscheid, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé non bold à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique

ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers.

Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérants de catégorie A et de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants de catégorie A sont obligatoirement expert-comptable au sens de la loi du 10 juin 1999, et seront majoritaires en nombre.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,

- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise à la majorité simple des associés réunis en assemblée générale.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Nancy DEVILLET de sa fonction de gérante et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Olivier DIFFERDANGE, expert-comptable, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1973, demeurant professionnellement à L-8140 Steinfort, 39, route d'Arlon, à la fonction de gérant unique, avec tous pouvoirs d'engager en toutes circonstances la Société par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: XHONNEUX - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 janvier 2009. Relation GRE/2009/312. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009024446/231/199.

(090026137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

CoorsTek Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.481,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.223.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of September,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of CoorsTek Luxembourg S.à r.l, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 141.223.

There appeared:

CoorsTek, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United-States of America, having its principal address at 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO 80403, United-States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 3134881 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy holder requests the notary to act that:

(i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list.

(ii) As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

(iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of ten classes of shares;
2. Reallocation of shares between the ten classes of shares of the Company;
3. Amendment to article 10 of the articles of association of the Company in order to set the conditions for the redemption of a whole class of shares;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 35,981.- so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 48,481.- by the creation and the issuance of 3,598 shares in each class of shares B to J and 3,599 shares in the class A of shares, with a nominal value of EUR 1.- each, subject to the payment of a share premium attached to the Class A Shares amounting to EUR 318,973.-;
5. Subscription, allocation, intervention and payment of 3,598 shares in each class of shares B to J and 3,599 shares in the class of shares A, with a nominal value of EUR 1.- each, by a contribution in kind by CoorsTek, Inc. of 10 shares holds in DEW Engineering and Development ULC;
6. Subsequent amendment of article 6 and article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the foregoing resolutions;
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to create ten classes of shares namely Class A to J Shares entitling their holder(s) to the same voting and financing rights.

Second resolution

It is resolved that the 12,500 shares of the Company be reallocated between the ten classes of shares as follows: 1,250 shares in each class of shares A to J.

Third resolution

It is resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company in order to set the conditions to be fulfilled by the Company for the redemption of a whole class of shares as follows:

"Art. 10. The Company shall be able to redeem each of Class A to Class J Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- a whole class of shares has to be redeemed;
- the redemption price of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed;
- the Available Amount shall be determined by the manager or the board of managers as the case may be and approved by the general meeting of shareholders on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than eight days from the date of the reduction of share capital and the cancellation of the shares of the relevant class. The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits ("P") (i) less any losses including carried forward losses ("L") (ii) plus any distributable reserves, except the freely distributable share premium ("SR") (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination ("LR"). Such Available Amount is expressed in the following equation: $P - L + SR - LR$.
- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
- the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital."

Fourth resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 35,981.- so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 48,481.- by the creation and the issuance of the following shares with a nominal value of EUR 1.- each:

- 3,599 Class A Shares;
 - 3,598 Class B Shares;
 - 3,598 Class C Shares;
 - 3,598 Class D Shares;
 - 3,598 Class E Shares;
 - 3,598 Class F Shares;
 - 3,598 Class G Shares;
 - 3,598 Class H Shares;
 - 3,598 Class I Shares; and
 - 3,598 Class J Shares.
- (the "New Shares").

Fifth resolution

It is resolved to:

- accept the subscription to the increase of capital of EUR 35,981.- and the payment of the global share premium of EUR 323,822.-, by a contribution in kind by the Sole Shareholder of 10 common shares of DEW Engineering and Development ULC, an unlimited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of British Columbia, Canada, having its principal address at Suite 2600, Three Bentall Centre, PO Box 49314, 595 Burrard Street, Vancouver BC V7X 1L3, Canada, registered with the Province of British Columbia Registrar of Companies under incorporation number BC0827710 ("DEW ULC"), such contributed shares representing 1 % of the share capital of DEW ULC (the "Shares"); and
- allocate the global share premium as follows:
 - * EUR 4,849.- to an undistributable item of the balance sheet as legal reserve; and
 - * EUR 318,973.- to the Class A Shares.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 35,981 subject to the payment of a global share premium of EUR 323,822, the whole being fully paid up by a contribution in kind consisting in the Shares.

Evaluation

The value of this contribution in kind is of EUR 359,803.- (three hundred fifty-nine thousand eight hundred three euros).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- it is the sole legal owner of the Shares;
- the Shares are in registered form and are fully paid up;
- the Shares are free from any lien, charge, option and encumbrance or any other third party rights;
- the Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- DEW ULC is duly incorporated and validly existing under the laws of the British Columbia;
- to its knowledge, DEW ULC is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder at the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- all formalities subsequent to the transfer of the Shares required under the laws of British Columbia will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards third parties.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

- Dane A. Bartlett, Steven H. Rask, Stewart Kam-Cheong and Herman-Günter Schommarz acting as managers of the Company, each of them represented here by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the shares constituting the contributed asset has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend articles 6 and 7 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 48,481.- (forty-eight thousand four hundred eighty-one Euro).

It is divided into ten classes of shares consisting of:

- 4,849 (four thousand eight hundred forty-nine) class A shares (the "Class A Shares");
- 4,848 (four thousand eight hundred forty-eight) class B shares (the "Class B Shares");
- 4,848 (four thousand eight hundred forty-eight) class C shares (the "Class C Shares");
- 4,848 (four thousand eight hundred forty-eight) class D shares (the "Class D Shares");
- 4,848 (four thousand eight hundred forty-eight) class E shares (the "Class E Shares");
- 4,848 (four thousand eight hundred forty-eight) class F shares (the "Class F Shares");
- 4,848 (four thousand eight hundred forty-eight) class G shares (the "Class G Shares");
- 4,848 (four thousand eight hundred forty-eight) class H shares (the "Class H Shares");
- 4,848 (four thousand eight hundred forty-eight) class I shares (the "Class I Shares"); and
- 4,848 (four thousand eight hundred forty-eight) class J shares (the "Class J Shares");

All these 48,481 shares have a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

" **Art. 7. Voting Rights** . Each share whatever its class, is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand one hundred Euros (4,100.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise CoorsTek Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 12.500, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.223.

A comparu:

CoorsTek, Inc., une société de droit américain (Delaware), ayant son adresse principale au 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO 80403, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du "Delaware Secretary of State, Division of Corporations", sous le numéro 3134881 (l'"Associé Unique").

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le mandant, prie le notaire d'acter que:

(i) l'Associé Unique présent ou représenté, et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés dans une liste de présence.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de dix classes de parts sociales ;
2. Réallocation des parts sociales entre les dix classes de parts sociales de la Société ;
3. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin d'établir les conditions requises pour procéder au rachat d'une classe entière de parts sociales;
4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 35,981 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 48.481,- par la création et l'émission de 3.598 parts sociales dans chacune des classes de parts sociales B à J et de 3.599 parts sociales dans la classe de parts sociales A, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 318.973 attachée à la classe de parts sociales A;
5. Souscription, allocation, intervention et paiement des 3.598 parts sociales dans chacune des classes de parts sociales B à J et de 3.599 parts sociales dans la classe de parts sociales A, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, par apport en nature de 10 actions détenues par CoorsTek, Inc. dans la société DEW Engineering and Development ULC;
6. Modification subséquente de l'article 6 et de l'article 7 des statuts de la Société en vue de refléter les résolutions précédentes;
7. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer dix classes de parts sociales, respectivement les Parts Sociales de Classe A à J conférant aux porteurs de parts dans ces classes des droits de vote et financiers identiques.

Deuxième résolution

Il est décidé que les 12.500 parts sociales de la Société soient redistribuées entre les dix classes de Parts Sociales comme suit: 1.250 parts sociales dans chacune des classes de Parts Sociales A à J.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit l'article 10 des statuts de la Société afin d'établir les conditions pour que la Société puisse procéder au rachat d'une classe entière de parts sociales:

" **Art. 10.** La Société peut procéder au rachat des classes A à J, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- une classe de parts sociales doit être rachetée entièrement;

- le prix de rachat de chaque part sociale rachetée sera calculé en divisant le Montant Disponible (tel que défini ci-après) par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales rachetée et annulée;
- le Montant Disponible sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant, et sera approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base d'un état financier intérimaire de la Société. Cet état financier sera établi à une date qui ne sera pas antérieure de plus de 8 jours à la date de la réduction de capital et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée. Le Montant Disponible sera égal à la somme des bénéfices nets de la Société, incluant les bénéfices reportés ("P") (i) moins les pertes incluant les pertes reportées ("L") (ii) plus toute réserve librement distribuable, à l'exception de la prime d'émission librement distribuable ("SR") (iii) moins toute somme qui doit être allouée à une réserve en application de la loi ou des statuts à la date de détermination ("LR"). Ce Montant Disponible est exprimé par l'équation suivante: $P - L + SR - LR$;
- le rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;
- les parts sociales rachetées seront annulées immédiatement après la réduction du capital social. "

Quatrième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 35.981,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 48.481,- par la création et l'émission des parts sociales suivantes ayant chacune une valeur nominale de EUR 1,-:

- 3.599 Parts Sociales de Classe A;
 - 3.598 Parts Sociales de Classe B;
 - 3.598 Parts Sociales de Classe C;
 - 3.598 Parts Sociales de Classe D;
 - 3.598 Parts Sociales de Classe E;
 - 3.598 Parts Sociales de Classe F;
 - 3.598 Parts Sociales de Classe G;
 - 3.598 Parts Sociales de Classe H
 - 3.598 Parts Sociales de Classe I; et
 - 3.598 Parts Sociales de Classe J;
- (les "Nouvelles Parts Sociales").

Cinquième résolution

Il est décidé:

- d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de EUR 35.981,- et au paiement de la prime globale d'émission d'un montant de EUR 323.822,- par un apport en nature par l'Associé Unique de 10 actions ordinaires de DEW Engineering and Development ULC, une société de droit canadien (Colombie Britannique) ayant son adresse principale Suite 2600, Three Bentall Centre, PO Box 49314, 595 Burrard Street, Vancouver BC V7X 1L3, Canada, enregistrée auprès du "Province of British Columbia Registrar of Companies" sous le numéro BC0827710 ("DEW ULC"), les actions ainsi apportées représentant 1% du capital social de DEW ULC (les "Actions"); et
- d'allouer la prime globale d'émission comme suit:
 - * EUR 4.849,- à un poste non distribuable du bilan à titre de réserve légale; et
 - * EUR 318.973,- aux Parts Sociales de Classe A.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandant, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de EUR 35.981,- moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de EUR 323.822, le tout devant être libéré par un apport en nature des Actions.

Evaluation

L'apport est évalué à EUR 359.803,- (trois cent cinquante-neuf mille huit cent trois euros).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- il est seul propriétaire des Actions;
- les Actions sont nominatives et entièrement libérées;

- les Actions sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, droit de préemption, gage ou de tout autre droit de tiers;
- les Actions ne font pas l'objet de contestation ou d'action en justice;
- les Actions sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- DEW ULC est une société de droit canadien (Colombie Britannique) dûment constituée;
- à sa connaissance, DEW ULC ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'Associé Unique à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et
- les formalités afférentes au transfert des Actions requises par les lois de la Colombie Britannique seront accomplies afin de rendre cet apport effectif partout et à l'égard de tous.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

- Dane A. Bartlett, Steven H. Rask, Stewart Kam-Cheong et Herman-Günter Schommarz, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Actions, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des actions apportées a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 et l'article 7 des statuts de la Société comme suit :

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 48.481,- (quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-un Euros).

Il est divisé en dix classes de parts sociales ainsi composées:

- 4.849 (quatre mille huit cent quarante-neuf) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- 4.848 (quatre mille huit cent quarante-huit) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- 4.848 (quatre mille huit cent quarante-huit) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- 4.848 (quatre mille huit cent quarante-huit) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- 4.848 (quatre mille huit cent quarante-huit) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- 4.848 (quatre mille huit cent quarante-huit) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- 4.848 (quatre mille huit cent quarante-huit) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- 4.848 (quatre mille huit cent quarante-huit) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
- 4.848 (quatre mille huit cent quarante-huit) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et
- 4.848 (quatre mille huit cent quarante-huit) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J").

L'ensemble des 48.481 parts sociales ont une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société ".

" **Art. 7. Droits de Vote**

Chaque part sociale, quelque soit sa classe, confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ quatre mille cent Euros (4.100,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39319. Reçu mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros deux cents (1.799,02 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028346/211/329.

(090031489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Sinopia Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.229.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SINOPIA ALTERNATIVE FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009025604/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04940. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

J. et H. Lamparski S.à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.088.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009025601/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05036. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

International B.D.M. S.à r.l., International Business Development Mediation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 116.637.

EXTRAIT

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 19 décembre 2008,

BAYSIDE INVESTMENT GROUP L.L.C., établie et ayant son siège social au 7454, Lancaster Pike, n° 402, Hockessin, Delaware 19707 (États-Unis d'Amérique), immatriculée sous le numéro 0509829414070714, propriétaire de 80 (quatre-vingt) parts sociales de la Société,

a cédé les 80 (quatre-vingt) parts sociales de la Société qu'elle détenait,

à TOTALES, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 115989, laquelle est désormais propriétaire de 80 (quatre-vingt) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025439/1384/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01744. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Aryt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.601.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier 2009

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009025127/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Central European Prague Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.953.

Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 31 juin 2007 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 1.029 parts sociales de la société Central European Prague Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l., ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. Central European Participation S.à r.l.	13.085 parts sociales
2. Central European Participation II S.à r.l.	6.915 parts sociales
TOTAL	20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour Central European Prague Investment S.à r.l.

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2009024870/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04481. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.